

RENUMAX

Date d'exécution: 10 juil. 2015 Version: 2 Date d'édition: 13 janv. 2016

Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit****Nom commercial du produit/désignation:****RENUMAX****1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Usage de la substance/du mélange:**

Produits de nettoyage pour voitures

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):****Industex S.L.**

Avenida Paises catalanes 34, 8th Floor

08650 Barcelona

Spain

Téléphone: +34 93 254 71 00**Telefax:** +34 93 254 71 11**E-mail:** industex@industex.com**Site web:** www.industex.com**E-mail (personne compétente):** industex@industex.com**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

+34 91 562 04 20 (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:**

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Dam. 1</i>)	H318: Provoque des lésions oculaires graves.	Méthode de calcul.

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]****Pictogrammes des risques:****GHS05**
Corrosion**Mention d'avertissement:** Danger**Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:**

sodium dodecyl sulphate

Consignes en cas de risques pour la santé

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE): -**Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Conseils de prudence Prévention

P280.6 Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

RENUMAX

Date d'exécution: 10 juil. 2015 Version: 2 Date d'édition: 13 janv. 2016

Conseils de prudence Réaction

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers**Effets physico-chimiques nocifs possibles:**

Aucune information disponible.

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles:

Aucune information disponible.



Effets nocifs possibles sur l'environnement:

Aucune information disponible.

Autres effets nocifs:

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

SECTION 3: Composition / informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:**

identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 3055-99-0 N°CE: 221-284-4	3,6,9,12,15,18,21,24,27-nonaoxanonatriacontan-1-ol Eye Irrit. 2  Attention H319	> 3 - < 10 Pds %
n°CAS: 151-21-3 N°CE: 205-788-1	sodium dodecyl sulphate Eye Dam. 1, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Aquatic Chronic 3  Danger H302-H315-H318-H412	> 3 - < 10 Pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Informations générales:**

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Attention Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste. Consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Corrosion cutanée/irritation cutanée

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyen d'extinction****Moyens d'extinction appropriés:**Eau en aérosol, Extincteur à sec, Dioxyde de carbone (CO₂), Mousse

RENUMAX

Date d'exécution: 10 juil. 2015 Version: 2 Date d'édition: 13 janv. 2016

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**Produits de combustion dangereux:**

Aucune information disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****6.1.1. Pour les non-secouristes****Mesures de précautions individuelles:**

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes**Protection individuelle:**

Protection individuelle: voir paragraphe 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention:**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Evacuation: voir paragraphe 13

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Mesures de protection****Précautions de manipulation:**

Utiliser un équipement de protection individuel (voir section 8).

Mesures de protection incendie:

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Mesures techniques et conditions de stockage:**

Conservé les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Classe de stockage: 12 - liquides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)****Recommandation:**

Produits de nettoyage pour voitures

Observer le mode d'emploi.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Aucune donnée disponible

Date d'exécution: 10 juil. 2015 Version: 2 Date d'édition: 13 janv. 2016

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés

Protection de la peau:

Il n'est pas nécessaire de se protéger les mains

Protection respiratoire:

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

8.3. Indications diverses

Aucune donnée disponible

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: liquide

Couleur: blanc

Odeur: non déterminé

Seuil olfactif: non déterminé

Données de sécurité

paramètre		à °C	méthode	Remarque
pH	<i>non déterminé</i>			
Point de fusion/point de congélation	<i>non déterminé</i>			
Point de congélation	-4 °C			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C			
Température de décomposition (°C):	<i>non déterminé</i>			
Point éclair	<i>non déterminé</i>			
Vitesse d'évaporation	<i>non déterminé</i>			
Température d'ignition en °C	<i>non déterminé</i>			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	<i>non déterminé</i>			
Pression de la vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité de la vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité	<i>non déterminé</i>			
Densité apparente	1,1 - 1,5 kg/l			
Solubilité dans l'eau (g/L)	<i>non déterminé</i>			
Coefficient de partage: n-octanol/ eau	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, dynamique	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, cinématique	<i>non déterminé</i>	40 °C		

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Aucune information disponible.

RENUMAX

Date d'exécution: 10 juil. 2015 Version: 2 Date d'édition: 13 janv. 2016

10.5. Matières incompatiblesAgent oxydant, Agent réducteur;
Acide, alcalies (bases)**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Dioxyde de carbone

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
151-21-3	sodium dodecyl sulphate	DL50 par voie orale: =1 200 mg/kg (Rat)

Toxicité orale aiguë:

Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité dermique aiguë:

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque une irritation cutanée.

Endommagement/irritation des yeux:

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Cancerogénité:

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Toxicité pour la reproduction:

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Danger par aspiration:

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Informations complémentaires:

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité aquatique:**

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité**Informations complémentaires:**

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Accumulation / Évaluation:**

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

RENUMAX

Date d'exécution: 10 juil. 2015 Version: 2 Date d'édition: 13 janv. 2016

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

13.1.1. élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit:

20 01 30 déchets municipaux: Détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

Solutions pour traitement des déchets**Élimination appropriée / Produit:**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

13.2. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

SECTION 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.1. N° UN

négligeable

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

négligeable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

négligeable

14.4. Groupe d'emballage

négligeable

14.5. Dangers pour l'environnement

négligeable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

négligeable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

négligeable

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations EU**

Aucune donnée disponible

15.1.2. Directives nationales **[DE] Directives nationales****Notice explicative sur la limite d'occupation**

22 JArbSchG.

4 MuSchRiV.

5 MuSchRiV.

Classe risque aquatique (WGK)**WGK:**

1 - schwach wassergefährdend

Date d'exécution: 10 juil. 2015 Version: 2 Date d'édition: 13 janv. 2016

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

15.3. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

SECTION 16: Autres informations**16.1. Indications de changement**

Aucune donnée disponible

16.2. Abréviations et acronymes

Voir tableau sur le site www.euphrac.eu

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Dam. 1</i>)	H318: Provoque des lésions oculaires graves.	Méthode de calcul.

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Cette FDS a été préparée sur la base des données visées à l'article 1 et responsable de cette entreprise FS préparée par:

TÜV SÜD Industrie Service GmbH
Département des services environnementaux
Westend Straße 199
80686 Munich - Allemagne